

VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

Des titres sécurisés, vos démarches simplifiées.

Votre prédemande Passeport/CNI

Ses avantages

- 1 Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- 2 Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...



Les étapes

- 1) Vous entamez votre demande depuis chez vous,
- 2 Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
- 3 Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
- 4 Avec ce n° de prédemande, vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.



Vous pouvez vous rendre dans toute mairie équipée d'un dispositif.

https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/ Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI



N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.